

Saint-Thomas – Temple Neuf – Saint-Pierre-le-Jeune

Projet d'innovation communautaire – Proposition de mise en œuvre par convention

Pour adoption par les CP avant consultation du Conseil restreint de l'UEPAL –
Temple Neuf : 4 juin 2026 ; St-Thomas : 8 juin 2026 ; Saint-Pierre : 29 juin 2026

Proposition d'un **séminaire commun** des trois CP : vendredi 8 janvier 2027, 19h – samedi 9 janvier, 16h (avec dîner, nuitée et journée de travail, lieu à préciser)

GRANDS PRINCIPES

- Maintien juridique de **trois établissements publics du culte** (EPC) / trois conseils presbytéraux pour Saint-Pierre-le-Jeune – Temple Neuf – Saint-Thomas, administrés conjointement sous la forme d'un « **conseil plénier** » (**CP**) constitué des trois conseils.
- Création d'une plateforme de **gestion immobilière** dédiée à l'administration locative et l'entretien des églises, presbytères et foyers.
- Recherche d'un **lieu central commun** (accueil, secrétariat, bureaux pastoraux) qui devient la « Maison protestante Strasbourg-Centre »
- Objectif de mise en place : **février-mars 2027** (élections aux CP, puis nomination concomitante de 3 pasteurs)

MISE EN OEUVRE PRATIQUE

Continuité de la situation juridique

- Les trois paroisses continuent de fonctionner selon les dispositions du décret du 26 mars 1852 et de l'arrêté du 10 septembre 1852 ; tous les actes sont établis au titre des CP respectifs (convocation aux réunions du CP, décisions, etc).
- Chaque paroisse garde son identité juridique et bancaire.
- Chaque paroisse dispose d'un registre paroissial, géré sur une plateforme informatique commune (ChurchDesk) ; les élections aux CP sont organisées séparément dans les trois lieux d'église, selon les dispositions de l'EPCAAL.
- Chaque CP, après chaque renouvellement triennal, élit un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire parmi ses membres.

Administration et animation communes

- Une **convention** est signée entre les trois EPC qui s'engagent à une administration et animation communes. L'organisation générale vise à limiter le nombre de réunions tout en créant des espaces d'engagement, de participation de "laïcs" et de créativité ecclésiale.

- o Les trois CP constituent un **conseil plénier** qui se réunit, conformément au décret de 1852, au moins six fois dans l'année.
 - Le conseil plénier administre les trois paroisses sous l'autorité du consistoire Strasbourg-Centre. Il « *connaît de toutes les questions concernant la vie spirituelle et matérielle (des paroisses) dans le respect des règlements de l'église. - Il veille à ce que les cultes soient régulièrement célébrés et la catéchèse assurée. Il maintient l'ordre et la discipline dans la paroisse. - Il soumet au consistoire le budget de la paroisse et les comptes annuels qu'il a arrêtés. - Il administre les biens de la paroisse et veille à l'entretien des édifices religieux. - Il nomme les employés rétribués ou bénévoles de la paroisse et met fin à leurs fonctions. - Il délibère sur l'acceptation des dons et legs.* »
 - Le conseil plénier est réuni par convocations concomitantes des CP.
 - Chaque CP prend l'engagement de ne pas statuer en dehors des séances communes du conseil plénier.
 - Le conseil plénier participe aux travaux du Consistoire, lieu de coordination et de coopération avec les paroisses de l'EPRAL à Strasbourg (le Bouclier et St-Paul).
- o La direction paroissiale courante est confiée à une **équipe de pilotage**, composée des 3 pasteurs et des 3 présidents/vice-présidents.
- o La gestion financière est portée par une **commission financière**, composée des trésoriers, présidents/vice-présidents et éventuellement de pasteurs. Elle gère les comptes des trois EPC.
 - Les frais afférents à chaque paroisse continuent d'être portés par le budget particulier des paroisses.
 - Une ligne dans chaque budget est consacrée au "projet pastoral commun", dont le montant correspond à un pourcentage forfaitaire (p.ex. 7% du budget) et qui permet de financer l'activité pastorale (frais d'animation, de communication, d'équipement informatique, de déplacement, etc)
 - Chaque paroisse loge un pasteur (dans un presbytère ou via le Chapitre St-Thomas).
- o Pour animer une vie cultuelle spécifique dans chacun des trois lieux d'église, des **équipes locales** composées du pasteur du lieu, de conseillers et de bénévoles sont formées.
 - Saint-Pierre-le-Jeune : vie cultuelle dans l'esprit du renouveau luthérien
 - Temple Neuf : vie cultuelle dans l'esprit 'respire'
 - Saint-Thomas : vie cultuelle bilingue français-allemand.

- o Pour animer les projets communs, des **commissions thématiques** sont formées de conseillers, de pasteurs et de bénévoles :
 1. Commission Culture (concerts, expositions), s'appuyant sur les trois associations culturelles qui a vocation à s'insérer dans la fédération culturelle du Centre-ville
 2. Commission Citychurch (églises ouvertes, pastorale du tourisme, etc.)
 3. Commission Jeunesse (école biblique, catéchisme, scoutisme, groupes de jeunes, jeunes adultes, etc.)
 4. Commission Formation (formation spirituelle des adultes : programme d'ateliers et de conférences, etc.)
 5. Commission Diaconie-Eglise verte (action sociale, coopérative alimentaire, etc.)
- o Annuellement, une **assemblée paroissiale** commune aux trois paroisses évoque les grandes orientations de la vie d'Église (cf. décret du 26 mars 1852, art. 1-7)
- Les associations paroissiales
 - o Les associations poursuivant un but ecclésial maintiennent leurs statuts actuels.
 - o Leurs activités sont placées sous l'autorité du conseil plénier.
 - o Les activités des associations culturelles sont coordonnées par la commission culture et s'insèrent dans la fédération culturelle du Centre-ville.

Equipe pastorale unie

- La rédaction des cahiers de charges des pasteurs, validés en Conseil plénier, vise à former une équipe unie et complémentaire. Elle est préparée par les trois CP dès la rentrée de septembre 2026.
- Les trois postes pastoraux sont pourvus par consultation des CP respectifs, au sein du conseil plénier.
- Les pasteurs disposent de bureaux et d'un secrétariat communs.
- Chaque pasteur prend la responsabilité d'une équipe locale pour la vie cultuelle (Saint-Pierre-le-Jeune - Temple Neuf - Saint-Thomas).
- Les pasteurs répartissent entre eux l'accompagnement des personnes, des commissions et des projets.

Gestion immobilière commune

- Un groupe de réflexion se réunit dès la rentrée 2026 pour déterminer la meilleure option (composé des présidents, vice-présidents, trésoriers, pasteur St-Guillaume, représentant de l'équipe de travail "foncière UEPAL")

- *Option A : "foncière"*
 - o Les trois EPC intègrent une société foncière, qui devient propriétaire et gestionnaire des immeubles de rapport (pas des églises) et qui verse à chaque EPC un résultat financier annuel équivalent ou supérieur aux revenus du patrimoine actuel.
 - o La gestion quotidienne des autres biens immobiliers (églises, presbytères et foyers ?) est assurée par la commission financière, avec le soutien d'un responsable de gestion employé.
- *Option B "société immobilière"*
 - o Les trois EPC créent une société de gestion immobilière, dont l'activité est orientée par le conseil plénier et la commission financière.
 - o Elle est chargée de la gestion quotidienne des biens immobiliers des trois paroisses, dont la gestion locative des immeubles, appartements et locaux commerciaux (recherche de locataires, collecte des loyers, gestion des charges locatives, maintenance), ainsi que du suivi et de l'entretien des églises, presbytères et foyers.
 - o Les revenus du patrimoine et de la gestion locative, après investissements et prélèvement des frais de personnel, sont reversés aux paroisses proportionnellement à leurs parts.
- Le Chapitre de St-Thomas, qui est propriétaire de l'église, des salles et du presbytère de la paroisse St-Thomas, participera à la gestion commune.

Lieu central commun / salles / secrétariat unifié

- Un lieu central commun est aménagé pour assurer la visibilité de la vie des paroisses dans l'espace public, pour l'accueil des personnes et le secrétariat, et afin de disposer de bureaux pastoraux communs.
- Ce lieu pourrait être la Maison Haerter (6 rue du Temple Neuf) qui prendrait la fonction d'une « Maison protestante Strasbourg-Centre ».
- L'utilisation des salles Rue de la Nuée Bleue, Rue Martin Luther, à l'Oratoire du Temple Neuf et au quai Zorn est gérée en commun.
- Le **secrétariat commun** centralise toutes les informations des trois registres paroissiaux, du calendrier des manifestations et de l'utilisation des salles ainsi que les informations pour la communication (sites Internet) par un logiciel dédié (ChurchDesk).

QUESTIONS À DISCUTER / CLARIFIER

- **Alignement du nombre de conseillers** : 8 conseillers par CP (-2 à SPLJ et STh)
- **EPC employeur** : Pour assurer l'efficacité et respecter l'équité des employés, il est préférable que tous les agents soient employés par le même EPC. Quel EPC devient l'EPC employeur, avec les obligations DRH ? Comment transférer les employés d'un EPC à un autre ? Quelles rémunérations ? etc.

POSTES À POURVOIR EN MARS 2027

- **3 postes pastoraux**
 1. Pasteur sur le poste de St-Pierre-le-Jeune (1 poste à pourvoir sur 3 postes statutaires)
 2. Pasteur sur le poste de St-Thomas (1 poste à pourvoir sur 3 postes statutaires)
 3. Pasteur sur le poste du Temple Neuf (1 poste à pourvoir sur 4 postes statutaires)
- **3 postes de direction**
 4. Président/Vice-président du CP de St-Pierre-le-Jeune
 5. Président/Vice-président du CP de St-Thomas
 6. Président/Vice-président du CP du Temple Neuf
- **Postes de gestion financière et administrative**
 7. Trésorier du CP de St-Thomas
 8. Trésorier du CP du Temple Neuf
 9. Trésorier du CP de St-Pierre-le-Jeune
 10. Secrétaire du CP de St-Thomas
 11. Secrétaire du CP du Temple Neuf
 12. Secrétaire du CP de St-Pierre-le-Jeune
- **Conseillers avec responsabilités thématiques**
 13. Conseiller auprès de la commission Culture (CP de St-Thomas)
 14. Conseiller auprès de la commission Culture (CP du Temple Neuf)
 15. Conseiller auprès de la commission Culture (CP de St-Pierre-le-J)
 16. Conseiller auprès de la commission Citychurch (CP de St-Thomas)
 17. Conseiller auprès de la commission Citychurch (CP du Temple Neuf)
 18. Conseiller auprès de la commission Citychurch (CP de St-Pierre-le-J)
 19. Conseiller auprès de la commission Jeunesse (CP de St-Thomas)
 20. Conseiller auprès de la commission Jeunesse (CP du Temple Neuf)
 21. Conseiller auprès de la commission Jeunesse (CP de St-Pierre-le-J)
 22. Conseiller auprès de la commission Formation (CP de St-Thomas)
 23. Conseiller auprès de la commission Formation (CP du Temple Neuf)
 24. Conseiller auprès de la commission Formation (CP de St-Pierre-le-J)
 25. Conseiller auprès de la commission Diaconie-Eglise verte (CP de St-Thomas)
 26. Conseiller auprès de la commission Diaconie-Eglise verte (CP du TN)
 27. Conseiller auprès de la commission Diaconie-Eglise verte (CP de St-Pierre)
- **Employés (agents contractuels de la fonction publique de l'État)**
 - 1 secrétaire - chargé.e de coordination (1 ETP)
 - 1 chargé.e de communication (1 ETP)
 - 1 comptable / responsable de gestion (1/2 ou 1 ETP?)(sauf création d'une société immobilière)
 - 2 animateurs jeunesse (10-15h/sem)
 - 3 sacristains-régisseurs (2,5 ETP dont 1 ETP à la charge du Chapitre St-Thomas)
 - 2 volontaires de service
 - Equipe d'organistes-musiciens professionnels (rémunération ?)